

Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES®) **CACES® CATÉGORIE 1**

Réf. : CACES®-1 CHARIOT

CADRE RÉGLEMENTAIRE

- Permettre aux Chefs d'entreprise de satisfaire aux dispositions réglementaires définies par la recommandation R 389

PUBLIC

- Toute personne expérimentée ou non, appelée à conduire des chariots à conducteur portés
- Public débutant ou expérimenté

PRÉ-REQUIS

- Être âgé de plus de 18 ans
- Savoir lire et comprendre le français

OBJECTIFS

- Donner la capacité au cariste de réaliser des déplacements en toute sécurité, évaluer sa capacité à conduire un matériel de manutention autoporté
- Réaliser les vérifications et l'entretien d'usage en début de poste et rendre compte des anomalies et des difficultés rencontrées
- Sensibiliser les utilisateurs au respect des normes de sécurité et lois en vigueur.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Animation du stage par un formateur qualifié et expérimenté
- Supports documentaires et pédagogiques récents, et constamment actualisés
- Illustrations dynamiques avec supports vidéos
- Plateau technique avec aire d'évolution

ÉVALUATION & VALIDATION DES ACQUIS

- Les stagiaires sont évalués en théorie (quizz) et en mise en situation pratique (parcours...) selon la R389
- Bilan et Evaluation individualisés par entretien avec le formateur / testeur
- Délivrance d'une attestation de fin de formation

PÉRIODICITÉ

- Recyclage obligatoire tous les 5 ans

PROGRAMME

CONTENU PÉDAGOGIQUE

Présentation des textes réglementaires, des responsabilités de l'opérateur.

Formation théorique sur les thèmes suivants :

- Accidents en chariots autoportés les plus fréquents
- Sécurité/technologie d'un chariot à conducteur porté
- Les dispositifs de sécurité
- Règles de conduite et de circulation, interdictions
- Vérifications techniques de 1er niveau
- Connaissance des lieux et instructions sur site

TRAVAUX PRATIQUES

- Contrôle visuel du chariot
- Vérification du bon fonctionnement des dispositifs de sécurité
- Vérification de l'adéquation de la capacité du chariot par rapport aux tâches à effectuer
- Positionnement du chariot par rapport aux tâches à effectuer
- Compte rendu des anomalies ou difficultés
- Circuler à vide, en charge, marche AR/AV, en virage et arrêter le chariot en position de sécurité
- Prendre et déposer une charge au sol
- Mise en stock et de stockage de toute charge au niveau 0
- Chargement et déchargement d'un camion par l'arrière avec un quai de chargement.
- Circuler en charge et s'arrêter sur un plan incliné
- Opérations de maintenance



Modalités :
Intra ou inter-entreprise



Session :
3 à 9 stagiaires



Durée :
2 à 5 j



Prix :
Nous consulter

Date et Lieu : Nous consulter

Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES®)

CACES® CATÉGORIE 2

Réf. : CACES®-2

CADRE RÉGLEMENTAIRE

- Permettre aux Chefs d'entreprise de satisfaire aux dispositions réglementaires définies par la recommandation R 389

PUBLIC

- Toute personne expérimentée ou non, appelée à conduire des chariots à conducteur portés de catégorie 2
- Public débutant ou expérimenté

PRÉ-REQUIS

- Être âgé de plus de 18 ans
- Savoir lire et comprendre le français

OBJECTIFS

- Donner la capacité au cariste de réaliser des déplacements en toute sécurité, évaluer sa capacité à conduire un matériel de manutention
- Réaliser les vérifications et l'entretien d'usage en début de poste et rendre compte des anomalies et des difficultés rencontrées
- Sensibiliser les utilisateurs au respect des normes de sécurité et lois en vigueur.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Animation du stage par un formateur qualifié et expérimenté
- Supports documentaires et pédagogiques récents, et constamment actualisés
- Illustrations dynamiques avec supports vidéos
- Plateau technique avec aire d'évolution pour les sessions en inter

ÉVALUATION & VALIDATION DES ACQUIS

- Les stagiaires sont évalués en théorie (quizz) et en mise en situation pratique (parcours...) selon la R389
- Bilan et Evaluation individualisés par entretien avec le formateur / testeur
- Délivrance d'une attestation de fin de formation

PÉRIODICITÉ

- Recyclage obligatoire tous les 5 ans

PROGRAMME

CONTENU PÉDAGOGIQUE

Présentation des textes réglementaires, des responsabilités de l'opérateur.

Formation théorique sur les thèmes suivants :

- Accidents en chariots autoportés les plus fréquents
- Sécurité/technologie d'un chariot à conducteur porté
- Les dispositifs de sécurité
- Règles de conduite et de circulation, interdictions
- Vérifications techniques de 1er niveau
- Connaissance des lieux et instructions sur site

TRAVAUX PRATIQUES

- Contrôle de la VGP, contrôle visuel du chariot
- Vérification du bon fonctionnement des dispositifs de sécurité
- Vérification de l'adéquation de la capacité du chariot par rapport aux tâches à effectuer
- Positionnement du chariot par rapport aux tâches à effectuer
- Compte rendu des anomalies ou difficultés
- Circuler à vide, en charge, marche AR/AV, en virage et arrêter le chariot en position de sécurité avec une remorque
- Circuler en charge et s'arrêter sur un plan incliné
- Repérer les anomalies et les difficultés rencontrées et les signaler à sa hiérarchie
- Opérations de maintenance



Modalités :
Intra ou inter-entreprise



Session :
3 à 9 stagiaires



Durée :
2 à 5 j



Prix :
Nous consulter

Date et Lieu : Nous consulter

Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES®)

CACES® CATÉGORIE 3

Réf. : CACES®-3 CHARIOT

CADRE RÉGLEMENTAIRE

- Permettre aux Chefs d'entreprise de satisfaire aux dispositions réglementaires définies par la recommandation R 389

PUBLIC

- Toute personne expérimentée ou non, appelée à conduire des chariots élévateurs autoportés
- Public débutant ou expérimenté

PRÉ-REQUIS

- Être âgé de plus de 18 ans
- Savoir lire et comprendre le français

OBJECTIFS

- Donner la capacité au cariste de réaliser des déplacements en toute sécurité, évaluer sa capacité à conduire un matériel de manutention répondant à la recommandation
- Réaliser les vérifications et l'entretien d'usage en début de poste et rendre compte des anomalies et des difficultés rencontrées
- Sensibiliser les utilisateurs au respect des normes de sécurité et lois en vigueur.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Animation du stage par un formateur qualifié et expérimenté
- Supports documentaires et pédagogiques récents, et constamment actualisés
- Illustrations dynamiques avec supports vidéos
- Plateau technique avec aire d'évolution

ÉVALUATION & VALIDATION DES ACQUIS

- Les stagiaires sont évalués en théorie (quizz) et en mise en situation pratique (parcours...) selon la R389
- Bilan et Evaluation individualisés par entretien avec le formateur / testeur
- Délivrance d'une attestation de fin de formation

PÉRIODICITÉ

- Recyclage obligatoire tous les 5 ans

PROGRAMME

CONTENU PÉDAGOGIQUE

Présentation des textes réglementaires, des responsabilités de l'opérateur.

Formation théorique sur les thèmes suivants :

- Accidents en chariots autoportés les plus fréquents
- Sécurité/technologie d'un chariot à conducteur porté.
- Les dispositifs de sécurité
- Règles de conduite et de circulation, interdictions
- Vérifications techniques de 1er niveau
- Connaissance des lieux et instructions sur site

TRAVAUX PRATIQUES

- Contrôle de la VGP, contrôle visuel du chariot
- Vérification du bon fonctionnement des dispositifs de sécurité
- Vérification de l'adéquation de la capacité du chariot par rapport aux tâches à effectuer
- Positionnement du chariot par rapport aux tâches à effectuer
- Compte rendu des anomalies ou difficultés
- Circuler à vide, en charge, marche AR/AV, en virage et arrêter le chariot en position de sécurité
- Prendre et déposer une charge au sol
- Gerbage et dégerbage en pile
- Mise en stock et déstockage de toute charge à tous les niveaux d'un palettier (4M pour un catégorie 3)
- Chargement et déchargement latéral d'un camion pour le catégorie 3
- Circuler en charge et s'arrêter sur un plan incliné
- Opérations de maintenance



Modalités :
Intra ou inter-entreprise



Session :
3 à 6 stagiaires



Durée :
2 à 5 j



Prix :
Nous consulter

Date et Lieu : Nous consulter

Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES®)

CACES® CATÉGORIE 4

Réf. : CACES®-4 CHARIOT

CADRE RÉGLEMENTAIRE

- Permettre aux Chefs d'entreprise de satisfaire aux dispositions réglementaires définies par la recommandation R 389

PUBLIC

- Toute personne expérimentée ou non, appelée à conduire des chariots élévateurs autoportés
- Public débutant ou expérimenté

PRÉ-REQUIS

- Être âgé de plus de 18 ans
- Savoir lire et comprendre le français

OBJECTIFS

- Donner la capacité au cariste de réaliser des déplacements en toute sécurité, évaluer sa capacité à conduire un matériel de manutention répondant à la recommandation
- Réaliser les vérifications et l'entretien d'usage en début de poste et rendre compte des anomalies et des difficultés rencontrées
- Sensibiliser les utilisateurs au respect des normes de sécurité et lois en vigueur.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Animation du stage par un formateur qualifié et expérimenté
- Supports documentaires et pédagogiques récents, et constamment actualisés
- Illustrations dynamiques avec supports vidéos
- Plateau technique avec aire d'évolution pour les sessions en inter

ÉVALUATION & VALIDATION DES ACQUIS

- Les stagiaires sont évalués en théorie (quizz) et en mise en situation pratique (parcours...) selon la R389
- Bilan et Evaluation individualisés par entretien avec le formateur / testeur
- Délivrance d'une attestation de fin de formation

PÉRIODICITÉ

- Recyclage obligatoire tous les 5 ans

PROGRAMME

CONTENU PÉDAGOGIQUE

Présentation des textes réglementaires, des responsabilités de l'opérateur.

Formation théorique sur les thèmes suivants :

- Accidents en chariots autoportés les plus fréquents
- Sécurité/technologie d'un chariot à conducteur porté.
- Les dispositifs de sécurité
- Règles de conduite et de circulation, interdictions
- Vérifications techniques de 1er niveau
- Connaissance des lieux et instructions sur site

TRAVAUX PRATIQUES

- Contrôle de la VGP, contrôle visuel du chariot
- Vérification du bon fonctionnement des dispositifs de sécurité
- Vérification de l'adéquation de la capacité du chariot par rapport aux tâches à effectuer
- Positionnement du chariot par rapport aux tâches à effectuer
- Compte rendu des anomalies ou difficultés
- Circuler à vide, en charge, marche AR/AV, en virage et arrêter le chariot en position de sécurité
- Prendre et déposer une charge au sol
- Gerbage et dégerbage en pile
- Chargement et déchargement latéral d'un camion
- Opérations de maintenance



Modalités :
Intra ou inter-entreprise



Session :
3 à 6 stagiaires



Durée :
2 à 5 j



Prix :
Nous consulter

Date et Lieu : Nous consulter

Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES®)

CACES® CATÉGORIE 5

Réf. : CACES®-5

CADRE RÉGLEMENTAIRE

- Permettre aux Chefs d'entreprise de satisfaire aux dispositions réglementaires définies par la recommandation R 389

PUBLIC

- Toute personne expérimentée ou non, appelée à conduire des chariots élévateurs autoportés
- Public débutant ou expérimenté

PRÉ-REQUIS

- Être âgé de plus de 18 ans
- Savoir lire et comprendre le français

OBJECTIFS

- Donner la capacité au cariste de réaliser des déplacements en toute sécurité, évaluer sa capacité à conduire un matériel de manutention répondant à la recommandation
- Réaliser les vérifications et l'entretien d'usage en début de poste et rendre compte des anomalies et des difficultés rencontrées
- Sensibiliser les utilisateurs au respect des normes de sécurité et lois en vigueur.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Animation du stage par un formateur qualifié et expérimenté
- Supports documentaires et pédagogiques récents, et constamment actualisés
- Illustrations dynamiques avec supports vidéos
- Plateau technique avec aire d'évolution

ÉVALUATION & VALIDATION DES ACQUIS

- Les stagiaires sont évalués en théorie (quizz) et en mise en situation pratique (parcours...) selon la R389
- Bilan et Evaluation individualisés par entretien avec le formateur / testeur
- Délivrance d'une attestation de fin de formation

PÉRIODICITÉ

- Recyclage obligatoire tous les 5 ans

PROGRAMME

CONTENU PÉDAGOGIQUE

Présentation des textes réglementaires, des responsabilités de l'opérateur.

Formation théorique sur les thèmes suivants :

- Accidents en chariots autoportés les plus fréquents
- Sécurité/technologie d'un chariot à conducteur porté.
- Les dispositifs de sécurité
- Règles de conduite et de circulation, interdictions
- Vérifications techniques de 1er niveau
- Connaissance des lieux et instructions sur site

TRAVAUX PRATIQUES

- Contrôle de la VGP, contrôle visuel du chariot
- Vérification du bon fonctionnement des dispositifs de sécurité
- Vérification de l'adéquation de la capacité du chariot par rapport aux tâches à effectuer
- Positionnement du chariot par rapport aux tâches à effectuer
- Compte rendu des anomalies ou difficultés
- Circuler à vide, en charge, marche AR/AV, en virage et arrêter le chariot en position de sécurité
- Prendre et déposer une charge au sol
- Gerbage et dé gerbage en pile
- Mise en stock et de stockage de toute charge à tous les niveaux d'un palettier (6000 mm pour un catégorie 5)
- Opérations de maintenance



Modalités :
Intra ou inter-entreprise



Session :
3 à 6 stagiaires



Durée :
2 à 5 j



Prix :
Nous consulter

Date et Lieu : Nous consulter

Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES®)

CACES® CATÉGORIE 6

Réf. : CACES®-6 CHARIOT

CADRE RÉGLEMENTAIRE

- Permettre aux Chefs d'entreprise de satisfaire aux dispositions réglementaires définies par la recommandation R 389

PUBLIC

- Toute personne expérimentée ou non, appelée à conduire des chariots élévateurs autoportés
- Public débutant ou expérimenté

PRÉ-REQUIS

- Être âgé de plus de 18 ans
- Savoir lire et comprendre le français

OBJECTIFS

- Donner la capacité au cariste de réaliser des déplacements en toute sécurité, évaluer sa capacité à conduire un matériel de manutention répondant à la recommandation
- Réaliser les vérifications et l'entretien d'usage en début de poste et rendre compte des anomalies et des difficultés rencontrées
- Sensibiliser les utilisateurs au respect des normes de sécurité et lois en vigueur.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Animation du stage par un formateur qualifié et expérimenté
- Supports documentaires et pédagogiques récents, et constamment actualisés
- Illustrations dynamiques avec supports vidéos
- Plateau technique avec aire d'évolution pour les sessions en inter

ÉVALUATION & VALIDATION DES ACQUIS

- Les stagiaires sont évalués en théorie (quizz) et en mise en situation pratique (parcours...) selon la R389
- Bilan et Evaluation individualisés par entretien avec le formateur / testeur
- Délivrance d'une attestation de fin de formation

PÉRIODICITÉ

- Recyclage obligatoire tous les 5 ans

PROGRAMME

CONTENU PÉDAGOGIQUE

Présentation des textes réglementaires, des responsabilités de l'opérateur.

Formation théorique sur les thèmes suivants :

- Accidents en chariots autoportés les plus fréquents
- Sécurité/technologie d'un chariot à conducteur porté.
- Les dispositifs de sécurité
- Règles de conduite et de circulation, interdictions
- Vérifications techniques de 1er niveau
- Connaissance des lieux et instructions sur site

TRAVAUX PRATIQUES

- Contrôle de la VGP, contrôle visuel du chariot
- Vérification du bon fonctionnement des dispositifs de sécurité
- Vérification de l'adéquation de la capacité du chariot par rapport aux tâches à effectuer
- Positionnement du chariot par rapport aux tâches à effectuer
- Compte rendu des anomalies ou difficultés
- Circuler à vide, en charge, marche AR/AV, en virage et arrêter le chariot en position de sécurité
- Prendre et déposer une charge au sol
- Types de chariots : catégories de 1 à 5 (sans activité de production)
- Chargement et déchargement d'un chariot d'un engin de transport.
- Circuler en charge et s'arrêter sur un plan incliné



Modalités :
Intra ou inter-entreprise



Session :
2 à 6 stagiaires



Durée :
2 à 5 j



Prix :
Nous consulter

Date et Lieu : Nous consulter

Autorisation Interne de Conduite - AIDC PEMP

Réf. : AIDC-N

CADRE RÉGLEMENTAIRE

- Permettre aux Chefs d'entreprise de satisfaire aux dispositions réglementaires définies par la recommandation R4323 : 55 à 57 du 9/3/2007 et arrêté du 2/12/1998.

PUBLIC

- Toute personne expérimentée ou non, appelée à conduire des Plates-formes Élévatrices Mobiles de Personnes (P.E.M.P.)
- Public débutant ou expérimenté

PRÉ-REQUIS

- Être âgé de plus de 18 ans
- Savoir lire et comprendre le français

OBJECTIFS

- Appliquer les consignes de conduite et de sécurité en vigueur dans l'entreprise et sur la voie publique
- Réaliser les vérifications et l'entretien d'usage en début de poste et rendre compte des anomalies et des difficultés rencontrées
- Effectuer en début de poste l'examen d'adéquation et positionner la P.E.M.P.
- Mettre en œuvre la P.E.M.P. et effectuer des tâches à des emplacements de travail variés

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Animation du stage par un formateur qualifié et expérimenté
- Supports documentaires et pédagogiques récents, et constamment actualisés
- Illustrations dynamiques avec supports vidéos

ÉVALUATION & VALIDATION DES ACQUIS

- Les stagiaires sont évalués en théorie (quizz) et en mise en situation pratique (parcours...)
- Bilan et Evaluation individualisés par entretien avec le formateur
- Délivrance d'une attestation de fin de formation

PÉRIODICITÉ

- Recyclage préconisé tous les 5 ans ou bien à l'occasion des changements réglementaires, de l'environnement de travail ou du matériel

PROGRAMME

CONTENU PÉDAGOGIQUE

Présentation des textes réglementaires, des responsabilités de l'opérateur.

Formation théorique sur les thèmes suivants :

- Accident en P.E.M.P. les plus fréquents
- Sécurité/technologie d'une P.E.M.P.
- Les dispositifs de sécurité
- Règles de conduite et de circulation, interdictions
- Vérifications techniques de 1er niveau
- Connaissance des lieux et instructions sur site

TRAVAUX PRATIQUES

- Contrôle de la VGP, contrôle visuel de la P.E.M.P.
- Vérification du bon fonctionnement des dispositifs de sécurité
- Vérification de l'adéquation de la capacité de la P.E.M.P. par rapport aux tâches à effectuer
- Positionnement de la P.E.M.P. par rapport aux tâches à effectuer
- Compte rendu des anomalies ou difficultés
- Commander par gestes
- Déplacer et circuler en ligne droite, en courbe, en marche avant/arrière
- Manœuvrer la P.E.M.P. dans l'environnement
- Savoir réagir en cas d'anomalies ou d'incidents
- Apprécier et recueillir l'information sur la vitesse du vent
- Positionner et stabiliser la P.E.M.P. par rapport au poste de travail
- Signaler la P.E.M.P. et banaliser la zone qui peut être surplombée



Modalités :
Intra-entreprise



Session :
3 à 6 stagiaires



Durée :
1 à 2 j



Prix :
Nous consulter

Date et Lieu : Nous consulter

Autorisation Interne de Conduite - (AIDC) PONTS ROULANTS

Réf. : AIDC - P

CADRE RÉGLEMENTAIRE

- Permettre aux Chefs d'entreprise de satisfaire aux dispositions réglementaires R233

PUBLIC

- Toute personne expérimentée ou non, appelée à utiliser son poste de travail des ponts roulants
- Public débutant ou expérimenté

PRÉ-REQUIS

- Etre âgé de plus de 18 ans
- Savoir lire et comprendre le français

OBJECTIFS

- Permettre à un opérateur, utilisateur du pont roulant de l'entreprise, de répondre aux obligations du code du travail en recevant une formation spécifique à l'entreprise, autorisant le chef d'établissement à délivrer une autorisation interne de conduite de son ou ses ponts roulants. Il sera également formé à l'utilisation en sécurité des élingues, à leurs choix et leurs contrôles.
- Sensibiliser les utilisateurs aux respects des normes de sécurité et lois en vigueur.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Animation du stage par un formateur qualifié et expérimenté
- Supports documentaires et pédagogiques récents, et constamment actualisés
- Illustrations dynamiques avec supports vidéos

ÉVALUATION & VALIDATION DES ACQUIS

- Les stagiaires sont évalués en théorie (quizz) et en mise en situation pratique (parcours...)
- Bilan et Evaluation individualisés par entretien avec le formateur
- Délivrance d'une attestation de fin de formation

PÉRIODICITÉ

- Recyclage préconisé tous les 5 ans ou bien à l'occasion des changements réglementaires, de l'environnement de travail ou du matériel

PROGRAMME

CONTENU PÉDAGOGIQUE

Présentation des textes réglementaires, des responsabilités de l'opérateur

Formation théorique sur les thèmes suivants :

- Consignes aux postes de travail, connaissance des appareils de levage, Sécurité/technologie, les dispositifs, justifier les interdictions
- Connaître les différents organes, leur technologie et leur fonctionnement
- Identifier les principaux facteurs d'accidents, capacité du pont,
- Règles de conduite et de circulation, coefficient de perte de charge
- Les charges (poids et centre de gravité), équilibrage des charges
- Connaissance des lieux et instructions sur site
- Gestes de commandement (norme AFNOR), vérification des opérations de maintenance de son ressort.

TRAVAUX PRATIQUES

- Contrôle de la VGP, contrôle visuel du pont roulant
- Opération de prises de poste et mise en oeuvre du système de commande.
- Déplacements à vide
- Exercices d'approche du crochet
- Prise d'une charge
- Déplacements simples
- Exercices de précision
- Rattrapage du ballant
- Opérations de fin de poste



Modalités :
Intra-entreprise



Session :
3 à 6 stagiaires



Durée :
1 à 2 j



Prix :
Nous consulter

Date et Lieu : Nous consulter

Autorisation Interne de Conduite - (AIDC) GERBEUR ACCOMPAGNANT

Réf. : AIDC - G



CADRE RÉGLEMENTAIRE

- Permettre aux Chefs d'entreprise de satisfaire aux dispositions réglementaires définies par la recommandation R4323 : 55 à 57 du 9/3/2007 et arrêté du 2/12/1998.

PUBLIC

- Toute personne expérimentée ou non, appelée à conduire des gerbeurs accompagnants
- Public débutant ou expérimenté

PRÉ-REQUIS

- Être âgé de plus de 18 ans
- Savoir lire et comprendre le français

OBJECTIFS

- Donner la capacité au cariste de réaliser des déplacements en toute sécurité, évaluer sa capacité à conduire un matériel de manutention.
- Réaliser les vérifications et l'entretien d'usage en début de poste et rendre compte des anomalies et des difficultés rencontrées
- Sensibiliser les utilisateurs au respect des normes de sécurité et lois en vigueur.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Animation du stage par un formateur qualifié et expérimenté
- Supports documentaires et pédagogiques récents, et constamment actualisés
- Illustrations dynamiques avec supports vidéos

ÉVALUATION & VALIDATION DES ACQUIS

- Les stagiaires sont évalués en théorie (quizz) et en mise en situation pratique (parcours...)
- Bilan et Evaluation individualisés par entretien avec le formateur
- Délivrance d'une attestation de fin de formation

PÉRIODICITÉ

- Recyclage préconisé tous les 5 ans ou bien à l'occasion des changements réglementaires, de l'environnement de travail ou du matériel

PROGRAMME

CONTENU PÉDAGOGIQUE

Présentation des textes réglementaires, des responsabilités de l'opérateur.

Formation théorique sur les thèmes suivants :

- Accidents en chariots à conducteur accompagnant les plus fréquents
- Sécurité/technologie d'un chariot à conducteur accompagnant
- Les dispositifs de sécurité
- Règles de conduite et de circulation, interdictions
- Vérifications techniques de 1er niveau
- Connaissance des lieux et instructions sur site

TRAVAUX PRATIQUES

- Contrôle visuel du chariot, Contrôle de la VGP.
- Vérification du bon fonctionnement des dispositifs de sécurité
- Vérification de l'adéquation de la capacité du chariot par rapport aux tâches à effectuer
- Positionnement du chariot par rapport aux tâches à effectuer
- Compte rendu des anomalies ou difficultés
- Circuler à vide, en charge, marche AR/AV, en virage et arrêter le chariot en position de sécurité
- Gerbage et dépose sur différents niveaux suivant la levée du matériel
- Prendre et déposer une charge au sol
- Chargement et déchargement



Modalités :
Intra-entreprise



Session :
6 à 12 stagiaires



Durée :
0.5 à 2 j



Prix :
Nous consulter

Date et Lieu : Nous consulter

Autorisation Interne de Conduite - (AIDC) CHARIOTS DE MANUTENTION

Réf. : AIDC - C

CADRE RÉGLEMENTAIRE

- Permettre aux Chefs d'entreprise de satisfaire aux dispositions réglementaires définies par la recommandation R4323 Articles 55 à 57 du 9/3/2007 et arrêté du 2/12/1998.

PUBLIC

- Toute personne expérimentée ou non, appelée à conduire des chariots automoteurs
- Public débutant ou expérimenté

PRÉ-REQUIS

- Être âgé de plus de 18 ans
- Savoir lire et comprendre le français

OBJECTIFS

- Donner la capacité au cariste de réaliser des déplacements en toute sécurité, évaluer sa capacité à conduire un matériel de manutention.
- Réaliser les vérifications et l'entretien d'usage en début de poste et rendre compte des anomalies et des difficultés rencontrées
- Sensibiliser les utilisateurs au respect des normes de sécurité et lois en vigueur.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Animation du stage par un formateur qualifié et expérimenté
- Supports documentaires et pédagogiques récents, et constamment actualisés
- Illustrations dynamiques avec supports vidéos

ÉVALUATION & VALIDATION DES ACQUIS

- Les stagiaires sont évalués en théorie (quizz) et en mise en situation pratique (parcours...)
- Bilan et Evaluation individualisés par entretien avec le formateur
- Délivrance d'une attestation de fin de formation

PÉRIODICITÉ

- Recyclage préconisé tous les 5 ans ou bien à l'occasion des changements réglementaires, de l'environnement de travail ou du matériel

PROGRAMME

CONTENU PÉDAGOGIQUE

Présentation des textes réglementaires, des responsabilités de l'opérateur.

Formation théorique sur les thèmes suivants :

- Accident en chariots autoportés les plus fréquents « Sécurité/technologie d'un chariot à conducteur porté.
- Les dispositifs de sécurité
- Règles de conduite et de circulation, interdictions
- Vérifications techniques de 1er niveau
- Connaissance des lieux et instructions sur site

TRAVAUX PRATIQUES

- Contrôle de la VGP, contrôle visuel du chariot
- Vérification du bon fonctionnement des dispositifs de sécurité
- Vérification de l'adéquation de la capacité du chariot par rapport aux tâches à effectuer
- Positionnement du chariot par rapport aux tâches à effectuer
- Compte rendu des anomalies ou difficultés
- Circuler à vide, en charge, marche AR/AV, en virage et arrêter le chariot en position de sécurité
- Prendre et déposer une charge au sol
- Gerbage et dégerbage en pile
- Mise en stock et déstockage de toute charge à tous les niveaux d'un palettier
- Chargement et déchargement



Modalités :
Intra-entreprise



Session :
3 à 6 stagiaires



Durée :
1 à 2 j



Prix :
Nous consulter

Date et Lieu : Nous consulter

Formation complémentaire chariot articulé **FLEXI**

Réf. : FC-Flexi

CADRE RÉGLEMENTAIRE

- Permettre aux Chefs d'entreprise de satisfaire aux dispositions réglementaires définies par l'Article R423 du code du travail

PUBLIC

- Toute personne expérimentée ou non, appelée à conduire des chariots articulés
- Public débutant ou expérimenté

PRÉ-REQUIS

- Être âgé de plus de 18 ans
- Savoir lire et comprendre le français
- Présenter les aptitudes médicales requises

OBJECTIFS

- Donner la capacité au cariste de réaliser des déplacements en toute sécurité, évaluer sa capacité à conduire un matériel de manutention type chariot articulé.
- Réaliser les vérifications et l'entretien d'usage en début de poste et rendre compte des anomalies et des difficultés rencontrées
- Sensibiliser les utilisateurs au respect des normes de sécurité et lois en vigueur.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Animation du stage par un formateur qualifié et expérimenté
- Supports documentaires et pédagogiques récents, et constamment actualisés
- Illustrations dynamiques avec supports vidéos
- Plateau technique avec aire d'évolution

EVALUATION & VALIDATION DES ACQUIS

- Les stagiaires sont évalués en théorie (quizz) et en mise en situation pratique (parcours...)
- Bilan et Evaluation individualisés par entretien avec le formateur
- Délivrance d'une attestation de fin de formation

PÉRIODICITÉ

- Recyclage préconisé tous les 5 ans ou bien à l'occasion d'un changement de mode de stockage ou d'environnement de travail

PROGRAMME

CONTENU PÉDAGOGIQUE

Présentation des textes réglementaires, des responsabilités de l'opérateur.

Formation théorique sur les thèmes suivants :

- Accidents en F.C. les plus fréquents
- Sécurité/technologie d'une F.C.
- Les dispositifs de sécurité
- Règles de conduite et de circulation, interdictions
- Vérifications techniques de 1er niveau
- Connaissance des lieux et instructions sur site

TRAVAUX PRATIQUES

- Contrôle de la VGP, contrôle visuel du chariot
- Vérification du bon fonctionnement des dispositifs de sécurité
- Vérification de l'adéquation de la capacité du chariot par rapport aux tâches à effectuer
- Positionnement du chariot par rapport aux tâches à effectuer ,
- Conduite spécifique du chariot articulé.
- Compte rendu des anomalies ou difficultés.
- Circuler à vide, en charge, marche AR/AV, en virage et arrêter le chariot en position de sécurité
- Prendre et déposer une charge au sol
- Gerbage et dé gerbage en pile et / ou dans un palettier.



Modalités :
Intra-entreprise



Session :
3 à 6 stagiaires



Durée :
0.5 à 1 j



Prix :
Nous consulter

Date et Lieu : Nous consulter

FORMATION COMPLÉMENTAIRE

CHARIOTS TRIDIRECTIONNELS

Réf. : FC-TRIDI

CADRE RÉGLEMENTAIRE

- Permettre aux Chefs d'entreprise de satisfaire aux dispositions réglementaires définies par les recommandations R 4323-55 à 57 et l'arrêté du 2/12/1998

PUBLIC

- Toute personne étant amenée à conduire et manipuler chariots de type tridirectionnel

PRÉ-REQUIS

- Être âgé de plus de 18 ans
- Savoir lire et comprendre le français
- Être titulaire d'une AIDC ou d'un CACES®

OBJECTIFS

- Être capable de conduire un chariot de type tridirectionnel en toute sécurité
- Remplir un magasin de palettes en optimisant la surface de stockage

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Animation du stage par un formateur qualifié et expérimenté
- Illustrations dynamiques avec supports vidéos

ÉVALUATION & VALIDATION DES ACQUIS

- Les stagiaires sont évalués en théorie (quizz) et en mise en situation pratique (parcours...)
- Bilan et Evaluation individualisés par entretien avec le formateur
- Délivrance d'une attestation de fin de formation

PÉRIODICITÉ

- Recyclage préconisé tous les 5 ans ou lors de la modification de l'implantation des rayonnages

PROGRAMME

CONTENU PÉDAGOGIQUE

Présentation des textes réglementaires, des responsabilités de l'opérateur.

Formation théorique sur les thèmes suivants :

- Rappel des facteurs d'accidents et des principaux risques rencontrés
- Les dispositifs de sécurité
- Pictogrammes de manutention, étiquettes de danger, signalisation
- Vérifications techniques de 1er niveau

TRAVAUX PRATIQUES

- Contrôle de la VGP, contrôle visuel du chariot
- Vérification du bon fonctionnement des dispositifs de sécurité
- Vérifier l'adéquation du chariot et effectuer la prise de poste, règles de charges
- Circuler à vide + en charge
- Circuler en marche avant/arrière
- Prendre / déposer à tous niveaux
- Opérations de picking en grande hauteur
- Utiliser des systèmes de secours
- Utiliser des dispositifs de descente en rappel (harnais de sécurité, corde et descendeur)
- Spécificités de la conduite des chariots de type tridirectionnel



Modalités :
Intra-entreprise



Session :
3 à 6 stagiaires



Durée :
0,5 à 1 j



Prix :
Nous consulter

Date et Lieu : Nous consulter

FORMATION COMPLÉMENTAIRE PRÉPARATION DE COMMANDE À NACELLE ÉLEVABLE

Réf. : FC-PdC

CADRE RÉGLEMENTAIRE

- Permettre aux Chefs d'entreprise de satisfaire aux dispositions réglementaires définies par les recommandations R 4323 articles 55 à 57 du 9/3/2007 et l'arrêté du 2/12/1998

PUBLIC

- Toute personne expérimentée ou non, appelée à conduire un préparateur de commande à nacelle élévable

PRÉ-REQUIS

- Être âgé de plus de 18 ans
- Savoir lire et comprendre le français
- Être titulaire d'une AIDC ou d'un CACES®

OBJECTIFS

- Être capable de conduire un préparateur de commande à nacelle élévable en toute sécurité
- Réaliser une préparation de commande de commande en toute sécurité

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Animation du stage par un formateur qualifié et expérimenté
- Plateau technique avec aire d'évolution

ÉVALUATION & VALIDATION DES ACQUIS

- Les stagiaires sont évalués en théorie (quizz) et en mise en situation pratique
- Bilan et Evaluation individualisés par entretien avec le formateur
- Délivrance d'une attestation de fin de formation

PÉRIODICITÉ

- Recyclage préconisé tous les 5 ans ou lors de la modification de la méthodologie de la préparation de commande

PROGRAMME

CONTENU PÉDAGOGIQUE

Présentation des textes réglementaires, des responsabilités de l'opérateur.

Formation théorique sur les thèmes suivants :

- Rappel des facteurs d'accidents et des principaux risques rencontrés
- Les dispositifs de sécurité
- Pictogrammes de manutention, étiquettes de danger, signalisation
- Vérifications techniques de 1er niveau

TRAVAUX PRATIQUES

- Vérifier l'adéquation du chariot et effectuer la prise de poste, règles de charges
- Circuler à vide + en charge
- Circuler en marche avant/arrière
- Opérations de picking en grande hauteur
- Spécificités de la conduite des chariots de type Préparateurs de Commande à nacelle élévables
- Utiliser des systèmes de secours
- Utiliser des dispositifs de descente en rappel (harnais de sécurité, corde et descendeur)



Modalités :
Intra-entreprise



Session :
3 à 6 stagiaires



Durée :
0,5 à 1 j



Prix :
Nous consulter

Date et Lieu : Nous consulter